



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 11 mars 2021**

N° 18 – D. 11.03.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze mars à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.1. Modification du règlement intérieur de l'UGA : extension de l'application du statut de l'élu aux conseils des 3 CSPM et de la C3E

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, SCHWARTZ Jean-Luc, SCOLAN Virginie, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, BESSIERES Bernard, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, LETUE Frédérique, VINCENT Thierry, BORRAS Isabelle, CHALON Nathalie, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, RIFFARD Coline, TERRIER Laurent, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, OUDART Martin, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, BOLF Edith.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), GIUNTA Chloé (donne procuration à OUDART Martin), KELLOUAI Wanda (donne procuration à TERRIER Laurent), AUSCHER Pascal (donne procuration à SAMSON Yves), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VINCENT Thierry), PUGEAT Véronique (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis favorable du comité technique du 2 mars 2021,

Vu le passage en commission permanente le 2 mars 2021,

Considérant qu'il est proposé d'ouvrir le statut de l'élue aux personnels UGA des conseils des CSPM et C3E, y compris les BIATSS (hors C3E car pas de siège de BIATSS), compte tenu de leurs missions et du nombre important prévisible des réunions ;

Considérant attribution d'une décharge annuelle de 5 heures ETD pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, cumulable dans la limite de 2 mandats ;

Considérant l'attribution d'une décharge annuelle de 21 heures pour les BIATSS, cumulable dans la limite de 2 mandats ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification du règlement intérieur de l'UGA comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	10
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification du règlement intérieur de l'UGA comme présentée ci-dessus.

Publié le : 26/03/2021

Transmis au Rectorat le : 26/03/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 mars 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.